



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/511
S/1996/855
16 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 39 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 16 octobre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

D'ordre du Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan, j'ai l'honneur de présenter ci-après l'exposé de la position que le Conseil militaire suprême pour la défense de l'Afghanistan a adoptée récemment au sujet de la situation extrêmement tendue qui règne actuellement à Kaboul, la capitale, et dans les environs.

Le Conseil militaire suprême pour la défense de l'Afghanistan, tout en étant parfaitement capable d'entrer dans Kaboul et de libérer la capitale, évite toutefois d'y pénétrer afin d'éviter de faire des victimes civiles et de causer de nouvelles destructions, et déclare ce qui suit :

L'État islamique d'Afghanistan observerait un cessez-le-feu immédiat aux conditions suivantes :

1. Les forces des Talibans doivent évacuer la capitale immédiatement.
2. Leurs armes lourdes doivent être retirées à une distance supérieure à la portée de leur artillerie lourde.
3. Kaboul doit être reconnue comme zone démilitarisée.
4. Une force de police devrait être constituée sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique en vue d'assurer la sécurité de Kaboul.
5. Des négociations devraient être engagées pour ouvrir la voie à la constitution d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale dans la capitale.

J'ose compter fermement que vous voudrez bien charger M. Norbert Holl, chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, d'engager

immédiatement, en votre nom, des consultations visant à obtenir le consentement des Talibans afin d'éviter que la situation ne se complique encore.

J'estime nécessaire que vous fassiez également usage de vos bons offices et déployiez des efforts pour exercer les pressions appropriées sur les Talibans par l'intermédiaire de leurs adhérents afin d'obtenir un accord général sur le cessez-le-feu proposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères

(Signé) Abdul Rahim GHAFORZAI
